

- Démarche : Aide financière en faveur des structures employeurs des conseillers numériques
- Organisme : La mission développement des usages et services numériques

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement	<input type="text"/>
SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

L'illectronisme constitue un défi face à la fracture numérique, 15% de la population de 15 ans et plus est en situation d'illectronisme soit 450 000 habitants en Pays de la Loire.

Dans le cadre de plan de relance, l'état a amorcé avec l'ANCT plusieurs dispositifs pour accompagner la médiation numérique.

Toutefois et malgré l'engagement dégressif de l'état, certaines collectivités ont déjà renoncé à renouveler les postes des conseillers numériques pour des raisons financières.

Le dispositif « Conseiller May Num » est un dispositif financier qui a pour objectif d'aider les collectivités et acteurs associatifs à lever le frein financier et contribuer aux financement des postes des conseillers numériques.

C'est une subvention de 15 000 € sur trois ans par bénéficiaire et par conseiller numérique

Soit Année 1 : 2 500 € Année 2 : 3 750 € Année 3 : 6 250 €

Informations sur le demandeur

Représentant(e) légal(e)

Représentant(e) de la collectivité ou association

Personne référente du projet

Civilité, Nom, Prénom

Téléphone

Adresse mail de contact

Aide financière en faveur des structures employeurs des conseillers numériques
Informations sur le projet

Informations Conseiller numérique

Identité Conseiller numérique

Civilité, Nom et prénom

Type de contrat de travail

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CDD

CDI

Durée du contrat de travail

en mois

Identité Conseiller numérique

Civilité, Nom et prénom

Type de contrat de travail

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CDD

CDI

Durée du contrat de travail

en mois

Identité Conseiller numérique

Civilité, Nom et prénom

Type de contrat de travail

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CDD

CDI

Durée du contrat de travail

en mois

Objectif, public visé, lieu, animations

Aide financière en faveur des structures employeurs des conseillers numériques

Éléments à joindre au dossier

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation d'embauche

Veuillez indiquer l'IBAN pour versement de la subvention

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Relevé d'Identité Bancaire

Les pièces jointes RIB doivent :

- être au seul format PDF, tout autre format est à proscrire
- être lisible, au format officiel de banque et ne pas « être de travers »
- comporter expressément le logo et l'identification de la banque
- comporter les mentions réglementaires obligatoires : l'IBAN complet ainsi que le nom et l'adresse du titulaire

Protection des données

Le responsable du traitement est :

Monsieur le Président du Conseil départemental
39 rue Mazagran – CS 21429
53014 Laval CEDEX

Les données à caractère personnel collectées à l'occasion du renseignement du présent formulaire de demande d'aide font l'objet d'un traitement ayant pour finalité l'instruction et la gestion des aides financières du Département au recrutement de conseillers numériques.

Les données collectées sont : Nom, prénom, courriel du conseiller numérique, du représentant légal de l'association ou de la collectivité et du référent de la demande, attestation d'embauche.

Le traitement de ces données repose sur l'exécution d'une mission d'intérêt public du responsable du traitement.

Ces données sont destinées aux services compétents pour l'instruction des dossiers (responsable de la mission aménagement numérique, secrétariat général de l'assemblée départementale, direction des finances, paierie départementale) ainsi qu'aux élus du conseil départemental (décisions d'attribution des aides).

La durée de conservation des données dans la base « démarches-simplifiées » est limitée à trois ans maximum à compter du démarrage du dispositif.

Vous avez la possibilité, en saisissant le délégué à la protection des données à l'adresse protectiondesdonnees@lamayenne.fr :

- D'accéder aux données vous concernant,
- De demander leur rectification ou leur limitation,
- De faire opposition au traitement,

dans les conditions fixées aux articles 13 à 22 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27/04/2016 (dit RGPD).

En cas de difficulté persistante, vous pouvez saisir directement la CNIL.